

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

101

Conseil des droits de l'homme

20^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de l'Angola

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur, Représentant Permanent**

Jeudi, 30 octobre 2014

14h 30 – 18h

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à celle d'Angola et félicite le Chef de délégation pour la qualité de sa présentation introductive.

Le Togo constate avec satisfaction que depuis le premier examen de l'Angola, beaucoup de progrès sont intervenus aussi bien en ce qui concerne les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels.

A cet égard, ma délégation salue les efforts entrepris pour promouvoir l'égalité entre les sexes, réduire les disparités entre les hommes et les femmes ainsi que la mise en place de politiques pour l'accès effectif des femmes à la santé, à l'éducation, à la propriété foncière, au logement et au microcrédit.

Le Togo salue également les mesures prises, en application de la loi-cadre sur la protection sociale, pour interdire le travail des enfants et la mise en place d'un programme d'aide sociale en faveur des familles dans le besoin, ayant des enfants à charge et des enfants vulnérables, notamment ceux touchés par le VIH/SIDA, les mineurs délinquants et les orphelins.

Ma délégation exhorte l'Angola à poursuivre ses efforts dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme et lui recommande :

- d'achever le processus de ratification de toutes les conventions signées, en particulier la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants et son protocole facultatif ;
- de créer une institution nationale des droits de l'homme conforme aux principes de Paris ;
- de poursuivre la campagne spéciale d'enregistrement à l'État civil.

Je vous remercie.